

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 mai 2024

*Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière*

**Familles**

Au travers de cet avis, le CESE met en évidence la vitalité et l'attractivité des territoires, qui reposent sur un dosage précis de services, d'infrastructures de transport, de développement économique et d'engagement des collectivités publiques au service des familles, des habitants de ces territoires.

Cet équilibre est fragile et la saisonnalité de certaines activités peut le remettre en cause. Les acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaire font preuve d'inventivité et d'innovation pour apporter des solutions concrètes. Ainsi Soliha, parmi d'autres, développe des initiatives au service des employeurs et des travailleurs saisonniers des secteurs du tourisme, de l'agriculture ou encore du bâtiment.

Les 16 préconisations du projet d'avis complètent la feuille de route du Gouvernement pour l'emploi des saisonniers sur la période 2023- 2025. Celle-ci vise à permettre à chaque saisonnier de pouvoir vivre de son travail, de se loger correctement et de se former. Le logement mobilise 7 engagements sur 15 : c'est dire si le sujet est d'importance ! Dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, les hôtels indépendants et familiaux subissent de plein fouet une double concurrence, celle des grands groupes et celles des locations et chambres d'hôte. Pour autant, ils doivent être attractifs pour inciter les travailleurs saisonniers à venir travailler dans leur établissement à la saison. Le dispositif fiscal de la préconisation 8 serait un bon levier pour y parvenir.

S'agissant des aides personnelles au logement, elles constituent un des principaux leviers de la politique du logement en France. Ces aides ont été ces dernières années l'objet de nombreuses remises en cause.

Des ajustements sont nécessaires pour accroître l'efficacité du système actuel notamment en reconnectant le mode de calcul de ces aides à la réalité des marchés locatifs. Elles sont d'un apport important pour les familles à l'âge d'arrivée en études supérieures de leurs enfants ou lorsqu'ils sont en alternance. Ces multiples situations de logements saisonniers doivent se concilier et la mutualisation des solutions est à trouver pour les différents publics concernés. Le groupe Familles a adopté l'avis.